Image not found or type unknown

Mensonge dans attestation sur l'honneur

Par **M_joel**, le **17/02/2018** à **19:36**

Bonjour, pour faire un résumé rapide de la situation, un oncle attaque ma mère pour atteinte au droit successoral.
Mon oncle a une attestation de son épouse et d'une voisine qui part ailleurs est la belle-mère de leur fille, truffée de mensonges plus ou moins faciles à démentir et notamment quand elles attestent qu'après le décès de mon grand-père en mars 2006 je serais allé vivre aux crochets" de ma grand-mère avec ma compagne et ma fille et que je ne travailler pas.

Sachant que je suis cité explicitement, que ces accusations sont fausses car je vivais dans mon appartement avec ma compagne, que ma fille est née seulement 4 ans plus tard en mars 2010 et que j'ai mes contrats de travail qui prouvent que j'étais salarié.

Ma question est, puis-je écrire au procureur pour porter plainte en mon nom, car ces derniers font tout pour pourrir la vie de ma mère et surtout que je suis cité dans leurs déclarations même si le dossier concerne ma mère.
Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **17/02/2018** à **23:07**

Bsr,
S'il vous attaque, vous saurez donc vous défendre.
Suite à des allégations mensongères c'est une plainte en dénonciation calomnieuse ou imaginaire (au pénal) ou en dénonciation téméraire (au civil).
Mais il m'intéresse de connaître des détails dece qui est reproché sur le plan successoral.

Par **Visiteur**, le **17/02/2018** à **23:07**

Bsr,
S'il vous attaque, vous saurez donc vous défendre.
Suite à des allégations mensongères c'est une plainte en dénonciation calomnieuse ou imaginaire (au pénal) ou en dénonciation téméraire (au civil).
Mais il m'intéresse de connaître des détails dece qui est reproché sur le plan successoral.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés